

## Projet de Budget 2004 : précariser la Recherche pour la rendre plus « flexible » !

### Les mesures annoncées le 25 septembre par Claudie Haigneré :

- des moyens globalement en hausse de 3,9 % pour la Recherche sauf que ...

les moyens des organismes publics n'augmentent eux que de 1 % (moins que l'inflation...); ce qui croît ce sont les fonds directement gérés par le Ministère, en hausse de 83 % (Fonds National de la Science, Fonds de la Recherche Technologique, et - c'est nouveau - Fonds Prioritaire de la Recherche) et les aides en faveur de la recherche privée ;

- **suppression de 550 emplois de titulaires** (un emploi sur deux libéré par les départs à la retraite) ;

- transformation de ces 550 emplois de titulaires en emplois de CDD (de 3 à 5 ans) ;

- ouverture de 200 post-docs supplémentaires (pour recruter des chercheurs en CDD de 10 ou 18 mois) ;

- revalorisation de 4 % de l'allocation de recherche (touchée par les doctorants du Ministère) ;

- nombreuses mesures fiscales incitatives en faveur de la recherche privée (crédit impôt-recherche) et pour développer les fondations et le mécénat ;

- révision (ou réexamen à mi-parcours) des contrats d'objectifs entre l'Etat et chaque organisme.

La Ministre déléguée à la Recherche et aux Nouvelles Technologies a présenté jeudi 25 septembre les grandes lignes de son projet de budget pour 2004<sup>1</sup>.

On n'a pas encore le détail des mesures par organisme, mais les mesures globales annoncées (cf. ci-contre) ne laissent planer aucun doute sur l'objectif que poursuit le gouvernement : arriver à imposer directement ses priorités « recherche » du moment en court-circuitant les organismes de recherche, jugés trop peu malléables ! Pour cela il joue sur tous les tableaux : substitution d'emplois précaires (post-docs et CDD) à des emplois statutaires, financement par projets (qui seront au cœur des nouveaux contrats d'objectifs), part de financement de plus en plus grande non déléguée aux organismes mais centralisée au Ministère de la Recherche sur des fonds qu'il gère lui-même, politique de soutien actif - via des réductions d'impôt conséquentes - à la mise en place de fondations destinées à drainer des fonds de particuliers et d'entreprises... que les organismes devront solliciter de plus en plus à l'avenir s'ils veulent disposer de financements !

La volonté de piloter directement la Recherche n'est pas nouvelle de la part du gouvernement : c'est Claude Allègre qui avait commencé à créer les fonds ministériels qui n'ont cessé depuis de grandir au détriment du financement des laboratoires via les organismes de recherche. En fait les responsables politiques ont toujours eu du mal à supporter que, dans les organismes, il y ait tout un système de commissions et de conseils scientifiques, chargés de se prononcer sur les orientations de recherche et ensuite d'en évaluer les résultats... Ils ont du mal à admettre que la recherche ne travaille pas sur le court terme et que son rythme se marie mal avec celui des calendriers électoraux, que lorsqu'ils annoncent, au vu des sondages d'opinion, que la priorité c'est la recherche sur le cancer et le véhicule propre<sup>2</sup>, toutes les équipes n'abandonnent pas leurs recherches en cours pour se reconverter du jour au lendemain sur les sujets prescrits !

../..

<sup>1</sup> on peut trouver le dossier de presse complet (et la vidéo de la conférence de presse !) sur le site du Ministère à l'adresse : <http://www.recherche.gouv.fr/budget/2004/index.htm>

<sup>2</sup> exemples pas pris tout à fait au hasard : ils font partie des priorités définies par le gouvernement pour 2004...

Pour obtenir plus de « réactivité », de « flexibilité », le gouvernement est en train d'inventer la « recherche jetable » : des scientifiques recrutés pour quelques mois ou quelques années (maximum 5 ans), qu'on pourra remercier sans problème<sup>3</sup> dès que le gouvernement - au gré des modes - aura changé de priorité... des financements également de courte durée, ciblés sur des projets précis décidés dans l'opacité la plus totale au niveau du Ministère de la Recherche ou selon la puissance des fondations privées, en fonction des succès d'opinion du moment... Il ne subsistera plus grand chose de scientifique dans les critères qui présideront au choix des priorités scientifiques !

Alors qu'on nous rebat les oreilles avec la nécessité de décentraliser l'Etat, il est quand même assez paradoxal de constater qu'en matière de pilotage de la recherche publique c'est à une véritable « recentralisation » qu'on assiste : les missions que l'Etat avait confiées par la loi et par décrets à des Etablissements Publics, en créant les structures de fonctionnement adaptées aux spécificités de l'activité de recherche, aujourd'hui il cherche à les recentraliser au niveau du Ministère... qui n'en a ni les structures ni les moyens de gestion...(mais c'est sans doute en attendant de les confier au privé !).

Il ne s'agit pas pour nous de défendre inconditionnellement les politiques menées par les EPST : nous sommes bien placés pour en connaître tous les défauts de fonctionnement. Mais il nous semble que ce sont des outils qui ont fait leurs preuves et qu'il importe de conserver, en les améliorant pour qu'ils soient davantage au service de la population et davantage respectueux de tous leurs personnels. Nous sommes les premiers à dire que la recherche n'appartient pas aux personnels qui la font et que la Recherche Publique doit être au service de l'intérêt général. En principe c'est l'Etat qui est le garant de l'intérêt général, mais en ces temps de libéralisme échevelé, ceux qui sont à la tête de l'Etat ne veulent plus exercer cette responsabilité : ils l'abandonnent aux intérêts privés, comme si la loi du marché conduisait à la satisfaction de l'intérêt général ! Autant dire qu'en matière de santé, intérêt des laboratoires pharmaceutiques et intérêt de la population c'est la même chose, qu'en matière d'agriculture et d'alimentation l'intérêt des firmes agro-alimentaires se confond avec celui des agriculteurs et des consommateurs, ou que les canards ont les mêmes intérêts que les chasseurs !

## **NON à une Recherche Publique asservie à des intérêts privés et/ou aux caprices du gouvernement**

## **OUI à une Recherche Publique, fondamentale et appliquée, au service de l'intérêt général**

Ce qui suppose, de notre point de vue :

- que les activités de recherche dans les EPST soient assurées, conformément à la loi, par des personnels titulaires, seuls en capacité de construire sur le long terme et de transmettre leurs acquis,
- que les départs à la retraite (qui vont s'intensifier dans les prochaines années) soient effectivement et intégralement remplacés par de nouveaux titulaires et non par des CDD (ou post-docs franco-français),
- que la recherche dans les EPST soit financée ultra-majoritairement par des fonds publics, sous forme de soutien de base aux laboratoires : pour garantir l'indépendance de la recherche et de l'expertise publiques, il est essentiel que le financement des laboratoires publics ne soit pas dépendant de fonds privés<sup>4</sup> ; d'autre part les appels d'offres mettant en concurrence les laboratoires dans des conditions pour le moins opaques sont générateurs d'un gaspillage de temps phénoménal,
- que l'on réfléchisse aux moyens de prendre en compte les attentes de l'ensemble des citoyens vis-à-vis de la Recherche Publique (la présence de représentants de quelques lobbies ou grands groupes privés dans les Conseils d'Administration des EPST ne remplit que très partiellement et très partialement cette fonction !)

<sup>3</sup> On peut quand même espérer que le personnel se mobilisera pour s'y opposer ! En tout cas nous, syndicat SUD Recherche EPST, nous ferons tout pour l'y aider !

<sup>4</sup> quel crédit les citoyens pourraient-ils accorder aux dires d'un chercheur, en particulier sur des sujets controversés (OGM, vaccins...), si ce chercheur - fût-il lui-même parfaitement honnête - travaille dans un laboratoire qui reçoit des financements d'un fabricant d'OGM ou de vaccins ?